



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.6, 3.8 et 3.10

Numéro de la demande : 2016-7158
Demande : Modification de l'étiquette du produit – Délai d'attente avant récolte, délai de sécurité après traitement et mélanges en cuve
Produit : Cyclone
Numéro d'homologation : 30459
Principes actifs (p.a.) : Acide citrique, acide lactique
Numéro de document de l'ARLA : 2724086

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'énoncé concernant le délai de sécurité après traitement et à ajouter des énoncés concernant le délai d'attente avant récolte et le mélange en cuve sur l'étiquette de Cyclone (numéro d'homologation 30459). Les énoncés concernant le mélange en cuve comprennent l'ajout du fluide Xiameter OFX-0309 (numéro d'homologation 23078) et l'ajout de taux d'application pour les agents surfactants Liberate et Agral 90.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises aux fins de la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune évaluation toxicologique n'est requise aux fins de la présente demande.

La modification de l'énoncé concernant le délai de sécurité après traitement et l'ajout d'un énoncé concernant le délai d'attente avant récolte sur l'étiquette sont acceptables et ne poseront pas de risque inacceptable pour la santé humaine, puisque ces énoncés ne modifient pas le profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les données provenant de trois essais en serre réalisés en 2015-2016 au Québec sur des tomates et des poivrons ont été examinées afin d'appuyer l'utilisation du fluide Xiameter OFX-0309 avec Lacto-San et Cyclone. Cyclone en association avec le fluide Xiameter OFX-0309 à 0,015 % a permis de réduire efficacement la présence de résidus de Cyclone sur les tomates et les poivrons utilisés dans le cadre de ces essais, ce qui a permis aux cultivateurs de commercialiser ces fruits et légumes.

L'efficacité des agents surfactants Liberate à 0,25 % et Agral 90 à 0,1 % a été confirmée, et toutes les allégations sont étayées sur le plan de la valeur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les juge suffisants pour appuyer la modification de l'étiquette du produit Cyclone pour ce qui est des énoncés concernant le délai d'attente avant récolte, le délai de sécurité après traitement et le mélange en cuve.

Références

| N° de document de l'ARLA | Référence |
|---------------------------------|--|
| 2698107 | 2016, Value Summary, DACO: M10.1 |
| 2698108 | 2016, Greenhouse trial 2016-AEF-04, DACO: M10.2.2 |
| 2698109 | 2016, Greenhouse trial 2015-AEF-30a, DACO: M10.2.2 |
| 2698110 | 2016, Greenhouse trial 2015-AEF-30b, DACO: M10.2.2 |

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.